

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS491

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 34

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« b) Sont ajoutés les mots : « , dans la limite de dix-huit mois » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction de l'article 34 retenue à l'Assemblée nationale en première lecture s'agissant du caractère renouvelable du délai d'inscription provisoire d'un acte à la nomenclature.